

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 10/02/2016**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 11 janvier 2016, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis le mercredi 10 février 2016 à vingt heures trente minutes sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT, Président.

**Présents :** CHASSOT Bernard, CHATAGNAT André-Gilles, MANTILLERI Eric, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain, MESSERLI Florence, CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** GALL Lydie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme VEYRAT Karine

Le compte-rendu de la séance précédente du 14 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

● **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015**

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à M. CHAMOSSET Alain pour présenter le compte administratif de l'année 2015. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 456 441.05 € et les recettes à 566 510.47 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 212 290.22 € et les recettes à 132 518.60 €. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 110 069.42 € et un déficit d'investissement de 79 771.62 €. Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2015.

Le compte de gestion du percepteur fait apparaître les mêmes chiffres. Le comité adopte donc, à 7 voix pour et une abstention, le compte de gestion de l'exercice 2015 tel qu'il est présenté.

● **Vote du budget 2016 (avec participations des communes)**

Monsieur le Président présente sa proposition de budget pour l'exercice 2016.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget 2016, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	577 093.00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	205 484.42 €

Le comité syndical décide d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2015 à la section d'investissement (au 1068) 110 069.42 €.

Participations des communes : Monsieur le Président demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2016.

Après avoir délibéré, le comité décide de maintenir les participations des communes pour l'année 2016 à 190 € par habitants, soient :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	440	83 600 €
CONTAMINE-SARZIN	622	118 180 €
MINZIER	923	175 370 €

### ● Revalorisation du loyer de l'appartement

Monsieur le Président indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 0.02 % pour cette année.

Vu l'augmentation, le montant du loyer restera identique, soit 605 euros par mois. Les charges seront-elles revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année.

### ● Indemnité du percepteur

Monsieur le Président demande au Comité de bien vouloir délibérer quant à l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire de l'année 2015 au percepteur.

Après avoir délibéré (à 7 voix pour et 1 contre), le Comité Syndical décide d'attribuer 100 % du montant maximal de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire 2015 soit 392.07 € auxquels il faut déduire les cotisations CSG/RDS/1%.

### ● Tarifs du repas pour les enfants allergiques

Monsieur le Président informe le comité que le secrétariat et le personnel de cantine ne sait pas comment gérer (en ce qui concerne la tarification) les enfants qui ont des intolérances alimentaires et donc ne mangent pas la totalité du repas confectionné par la cantine, c'est-à-dire que les parents fournissent un dessert ou un plat. Il existe un tarif pour les enfants allergiques qui est de 2.40 € mais quand les familles fournissent tout le repas.

Actuellement, il est appliqué aux enfants intolérants le tarif normal à 4.90 €.

Le SIVU maintient l'application de ce tarif et rappelle les tarifs applicables aux services périscolaires :

Repas normal : 4.90 €, repas allergique : 2.40 €, repas tarif réduit (QF inférieur à 800 euros par mois) : 3.75 € ;

Garderie : 1.00 € la demi-heure ;

Activité périscolaire : 2.50 € la séance.

### ● Questions diverses

BCD : Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande de l'école pour réaménager la salle de la BCD. L'école souhaiterait aménager un espace de détente afin de favoriser la lecture. Pour ce faire, elle souhaiterait que le SIVU acquière des banquettes, un présentoir, un meuble et deux bacs à livres pour un budget de 2 000.00 €. La directrice est en train de faire des devis pour améliorer ce budget. Le SIVU donne son accord de principe et autorise le Président à signer le devis à intervenir.

Création d'un poste supplémentaire pour la surveillance de la cantine : Suite à l'augmentation des effectifs en cantine, Monsieur le Président explique la nécessité de créer un poste supplémentaire pour la surveillance des enfants dans la cour de récréation entre 11h20 et 13h20.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le comité syndical,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 6.10/35<sup>ème</sup>, pour la surveillance de la cantine, en raison d'un accroissement d'activité,

**Le Président propose à l'assemblée délibérante :**

**FONCTIONNAIRES :**

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à 6.10/35<sup>ème</sup>;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 février 2016.

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, **d'adopter, à compter du 15 février 2016, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées** (annexe ci-jointe). Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Mutuelle : M. le Président informe l'assemblée de la demande des agents pour que le SIVU participe à leur mutuelle.

Il rappelle à l'Assemblée que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque de santé ou prévoyance. Il précise que le personnel des trois communes membres du SIVU bénéficie déjà de cette aide.

Il propose au Comité de débattre sur les modalités de l'aide pouvant être accordée. Un projet de délibération sera alors transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale pour avis. Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- de verser une participation financière mensuelle dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, à hauteur de 15 € par mois. Seuls les agents ayant un temps de travail au moins égal à un mi-temps (soit 17.5/35<sup>ème</sup>) pourront bénéficier de cette aide.
- le versement d'une participation mensuelle de 10 € par enfant inscrit sur la complémentaire de l'agent.

La participation ne pourra pas dépasser le montant payé par l'agent.

Cars : M. le Maire de Minzier indique qu'il a été à plusieurs reprises sollicité par les chauffeurs des cars scolaires de Chaumont et Contamine-Sarzin car les enfants salissent les cars. M. le Maire de Contamine-Sarzin propose de faire livrer du gravier sur le parking du Bar à Thym afin d'améliorer la pose et déposer des enfants. Le SIVU prendra à sa charge le gravier, les agents communaux seront chargés d'étaler le gravier pendant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances.

Extension école : Pas d'avancement pour le moment. Ce projet pourra être lié au projet derrière le « Bar à thym ».

Information : les membres du SIVU ont demandé la répartition des enfants par commune membre :

Chaumont : 49 enfants

Contamine-Sarzin : 83 enfants

Minzier : 148 enfants

Communes extérieures : 4 enfants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.